

de l'entendre aujourd'hui faire un de ses intéressants discours pour changer. Son discours à la Chambre n'a peut-être pas été aussi intéressant que ceux qu'il a faits ailleurs, en dehors de la Chambre—si je puis me permettre cette audace—en particulier celui qu'il a prononcé récemment en Colombie-Britannique. J'observe avec satisfaction que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), premier ministre suppléant, sourit et semble avoir du plaisir à suivre les débats. Il a même consenti, comme il l'a déclaré hier, à appuyer toute action immédiate visant à l'adoption par le Parlement des dispositions contenues dans le rapport.

Je devrais peut-être rappeler aux députés que ce n'est pas le premier effort que la Chambre déploie pour rallier l'opinion unanime de ses membres afin de contrecarrer l'ouverture de cette voie maritime pour les pétroliers. Le député de Kootenay Ouest (M. Harding), à deux ou trois reprises déjà, a essayé d'obtenir l'assentiment unanime de la Chambre pour qu'une motion soit adoptée à cet effet.

Ce n'est pas seulement au comité de la pollution de l'environnement que les députés ont pu se rendre compte des sérieuses répercussions que cette voie maritime aurait sur la salubrité de nos côtes sur le Pacifique. Ceux d'entre nous qui ont fait récemment partie du comité des transports et des communications, qui a étudié le projet de loi sur le pilotage, ont pu doublement juger de la gravité de ces dangers et de la nécessité pour le Parlement de faire tout son possible et de présenter des instances aux autres gouvernements afin de prévenir des désastres incalculables pour nos eaux hauturières et nos côtes.

Je ne reprendrai pas les points exposés par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) ou le député de Hillsborough sauf pour dire que je suis d'accord. Toutefois, il pourrait être opportun, pendant que nous étudions cette question, qui a semé l'inquiétude et la consternation chez certains d'entre nous à cause des retards et de l'indifférence apparente dans certains milieux, de disposer en même temps de toutes les questions pertinentes qui figurent au *Feuilleton*. En conséquence, appuyé par le député de Skeena (M. Howard), je voudrais proposer la motion suivante, et si elle exige le consentement unanime, je le demande:

Que le 2^e rapport du comité spécial de la pollution de l'environnement, présenté à la Chambre le vendredi 12 mars 1971, soit aussi adopté et que l'article n^o 63 de l'ordre du jour, inscrit au nom du gouvernement, soit rayé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne prétendra sûrement pas que cette motion est recevable. Ce ne peut être un amendement. C'est une motion entièrement distincte et la Chambre ne peut être saisie de deux motions en même temps. Le député pourrait invoquer l'article 43 du Règlement pour présenter cette motion, mais il ne peut le faire au moyen de la motion proposée en ce moment à la Chambre.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, il me fait plaisir de féliciter l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) de l'excellent travail

[M. Barnett.]

qu'il a accompli en sa qualité de président du comité spécial de la pollution de l'environnement, au sein duquel j'ai eu l'honneur de siéger. J'appuie donc d'emblée sa motion.

Je crois que ce comité spécial est des plus important pour assurer aux Canadiens la meilleure qualité possible de l'air, de l'eau et de l'environnement. Au fait, tous les Canadiens ont le droit de s'attendre à cela.

Certes, nous avons entendu des témoins fort valables et très intéressants. Mais je voudrais faire remarquer qu'une meilleure coordination s'impose entre les divers ministères du gouvernement, afin que ce comité, s'il siège encore, puisse mettre à profit toutes les expériences que certains spécialistes et ingénieurs font déjà au sein de divers ministères, afin d'assurer la bonne qualité de l'environnement.

• (2.50 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Je présume que la motion inscrite au nom du député de Hillsborough (M. Macquarrie) est retirée.

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Macquarrie est retirée.)

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'INONDATION DE LA VALLÉE DU SKAGIT— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. J'estime urgent que la Chambre fasse état de son opposition unanime à une inondation projetée et que cette opposition soit officiellement enregistrée et transmise au gouvernement des États-Unis pour l'aviser de l'opposition totale du Canada à ce projet. Les trois chefs des partis d'opposition sont d'accord pour que cette motion soit adoptée...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il ne lui est pas possible de défendre sa motion et qu'il ne peut que l'exposer.

M. Harding: Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais seulement conclure. On a accepté que la motion soit adoptée sans débat. J'exhorte le gouvernement à l'accepter ce qui nous permettra de présenter un front uni contre ce projet d'inondation du territoire canadien. Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver-Est (M. Winch):

Que la Chambre exprime son opposition unanime au projet d'inondation de la vallée du Skagit, en Colombie-Britannique,